

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Cathéters artériels ou veineux centraux: <ul style="list-style-type: none">▪ Maintien de la perméabilité avec un système d'irrigation sous pression▪ Faire les prélèvements▪ Retirer le cathéter artériel lors du transfert		NUMÉRO : 2.08
		DATE : Décembre 2009
		RÉVISÉE :
PROFESSIONNELS VISÉS	Infirmières	Référence à un protocole
TYPE D'ORDONNANCE	Ordonnance visant à initier des mesures thérapeutiques ou la thérapie médicamenteuse	Non

PROFESSIONNELS HABILITÉS

- Infirmières ayant reçu une formation pour les soins intensifs

CLIENTÈLES VISÉES

- Les usagers porteurs d'un cathéter artériel et/ou veineux central.

UNITÉS OU SERVICES CONCERNÉS

- Les Soins intensifs et coronariens

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

- Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques, incluant le monitoring et les ajustements du plan thérapeutique infirmier.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.
- Effectuer des examens et des tests diagnostiques invasifs, selon une ordonnance.
- Appliquer des techniques invasives.

1. INTENTION THÉRAPEUTIQUE

- Maintien de la perméabilité des cathéters et monitoring de pressions hémodynamiques.

2. CONDITION D'INITIATION

- Cathéters artériels et veineux centraux installés par un médecin.

3. ORDONNANCE

- Irriguer les cathéters artériels ou veineux avec un système d'irrigation sous pression pour le maintien de la perméabilité.
- Lorsque requis, faire les prélèvements demandés via le cathéter artériel ou veineux central.
- Retirer le cathéter artériel (sauf cathéter d'A.P.):
 - Lors du transfert de l'usager à l'étage
 - Si aucune valeur de pression à l'écran et aucun prélèvement possible.

4. CONDITIONS D'APPLICATION

4.1. Indications

- Cathéter artériel
- Cathéter veineux central
- Cathéter d'artère pulmonaire

4.2. Contre-indications

- Ne pas faire de prélèvements par la voie distale du cathéter d'artère pulmonaire.

5. MÉTHODES

5.1. Précautions et directives

- Selon les techniques en vigueur et le matériel utilisé.

5.2. Procédures

- Selon les techniques en vigueur et le matériel utilisé.

5.3. Éléments de surveillance

- Présence de saignement ou d'hématome post retrait du cathéter artériel.
- Selon les techniques en vigueur et le matériel utilisé.

5.4. Complications

- N.A.

5.5. Limites d'application

- N.A.

6. SOURCES

- Consensus des signataires

PERSONNES CONSULTÉES

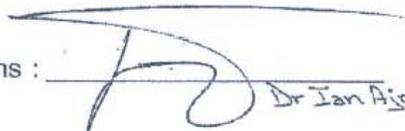
- Josée Bonin, assistante infirmière-chef Soins intensifs et coronariens

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Cathéters artériels ou veineux centraux: <ul style="list-style-type: none">▪ Maintien de la perméabilité avec un système d'irrigation sous pression▪ Faire les prélèvements▪ Retirer le cathéter artériel lors du transfert	NUMÉRO : 2.08
	DATE : Décembre 2009
	RÉVISÉE :

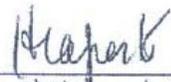
Chef du service des Soins intensifs et coronariens :

Date : 2010/01/18


Dr Ian Aïmo

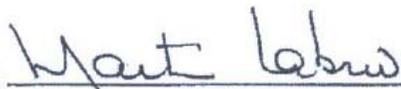
Chef du département de médecine générale :

Date : 10.01.2010


Dr Hélène Laporte

Directeur des soins infirmiers :

Date : 8 Janvier 2010 . Martin Labrie



Adoptée par le CMDP :

Date : 2010-02-10


Jean-Jacques Klopffenstein, M.D., président